

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 10 mars 2026

*L'an deux mille vingt-six et le dix mars à 17 heures 30, la commission administrative du Centre Communal d'Action Sociale de VIOLAY s'est réunie dans le lieu ordinaire de ses séances à la Mairie, sous la présidence de **Mme CHAVEROT Véronique**, Maire, Présidente du Conseil d'Administration et après convocations régulièrement faites à domicile.*

Etaient présents :

Mme COLLON Colette	M. POMMIER Philippe
M. POIRON Jean-Pierre	M. SERRAILLE Michel
Mr PALAIS Jean-Claude	M. JACQUEMOT Jean-Paul
Mme VIAL Simone	Mme ESCOFET Dany

Secrétaire de séance : Mme ESCOFET Dany

N°2026.01.05

OBJET : EHPAD « Les Jacinthes » : Approbation de l'EPRD 2026 –

Madame la Présidente demande à l'assemblée de se prononcer sur l'EPRD 2025 de l'EHPAD les Jacinthes qui est proposé comme suit :

Tableau Fonctionnement :

DEPENSES	Hébergement	Dépendance	Soins	TOTAL
Exploitation	290 000.00 €	35 000.00 €	30 000.00 €	355 000.00 €
Personnel	822 904.25€	319367.76 €	1 025 868.51 €	2 168 140.52€
Structure	190 000.00 €		35 000.00 €	225 000.00 €
TOTAL	1 302 904.25€	354 367.76 €	1 090 868.51 €	2 748 140.52 €
RECETTES	Hébergement	Dépendance	Soins	TOTAL
Produits	1 219 939.33€	354 367.76€	1 090 868.51€	2 665 175.60€
Autres Produits	40 000.00 €			40 000.00 €
Produits except.	42 964.92€			42 964.92 €
TOTAL	1 302 904.25€	354 367.76 €	1 090 868.51 €	2 748 140.52 €

Montant global des dépenses et recettes : **2 748 140.52 €**

Tableau Financement :

Comptes	EMPLOIS	MONTANTS en €
1641	REMB DETTES FINANCIERES	13 332.31€
21311	BATIMENTS	40 000€
2154	MATERIEL ET OUTILLAGE HEB	5 000€
2181	INSTALLATION GENERALES	5 000€
2182	MATERIEL DE TRANSPORT	
2183	INFORMATIQUE	
2184	MOBILIER	
	TOTAL	63 332.31€
	RESSOURCES	MONTANTS
	CAF	30 700€
10222	Fonds (FCTVA, fonds structure)	9 884.11€
13188	Subvention d'investissement	
	Apport FR	
	TOTAL	40 584.11€

Montant global des dépenses : 63 332.31€

Montant global des recettes : 40 584.11€

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, à l'unanimité des membres présents :

Après en avoir délibéré,

APPROUVE l'EPRD 2026 arrêté comme suit :

Fonctionnement :

- Montant global des dépenses et recettes : **2 748 140.52 €**

Financement :

- Montant global des dépenses : **63 332.31€**
- Montant global des recettes : **40 584.11€**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-264210220-20260310-20260105-DE

Le secrétaire de séance
ESCOFET Dany



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/03/2026
Publication : 19/03/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Violay, le 11 mars 2026,

La Présidente du CA du CCAS,
Maire de VIOLAY,
CHAVÉROT Véronique



Conformément aux dispositions de l'article L. 2131-1 du Code Général des collectivités territoriales, la date de publication sur le site internet de la commune attestée est le...**19/03/2026**

Madame le Maire

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de LYON situé au 184 rue Duguesclin, 69433 LYON Cédex 03, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.